

Questions du public

19 décembre 2024

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Nous pouvons clore le Conseil municipal et passer la parole au public s'il y a des questions au sein du public qui est venu nombreux aujourd'hui.

Un intervenant : Bonjour.

Avec Madame Besson, nous avons une réunion à propos de la rue Cézanne et du feu.

Monsieur le Maire, vous avez déjà eu avec nous, depuis pas mal d'années, une réunion à propos de ce feu. Il a été changé (inaudible). C'était plus intelligent. Maintenant, on l'a supprimé, carrément, ce qui fait que lorsqu'on on sort de la rue Cézanne, c'est un coupe-gorge. Il y a eu pas mal de problèmes. Un habitant de la rue a eu un accrochage avec une trottinette qui arrivait à sa gauche. Il y a une priorité, mais si vous voulez écraser un mec et que vous êtes en priorité, vous avez quand même tort. Le fait d'enlever ce feu était inadmissible. En plus, le plan de circulation qu'a mis la Métropole ne sert strictement à rien. Le sens interdit fait 30 mètres et tous les matins, les gens le prennent, parce que la rue est complètement bloquée. Tous ceux qui partent vers Saint-Martin-d'Hères prennent le truc, ils regardent ce qui se passe et hop ! Ils passent là. Ce qui fait que nous avons des gens qui arrivent sur la gauche. Ils font peut-être plus attention que ceux qui arrivent sur la droite, mais maintenant, il n'y a plus de feu, parce que ceux qui arrivent sur la droite roulent comme des fous.

Sur la droite, ça va. On a encore un rétroviseur qui tient la route. Sur la gauche, nous avons un rétroviseur qui est inaccessible et cela fait des années. Il y a des herbes devant et il est absolument mal orienté. La Métropole a eu l'intelligence de mettre des panneaux de signalisation fin de zone, mais ils cachent le rétroviseur. D'origine, ils ont mis les panneaux là. Quand vous êtes là, il faut arriver sous le rétroviseur pour pouvoir voir.

Le plan de circulation ne sert pas à grand-chose. Dernièrement, ils ont mis des comptages juste avant la rue Cézanne. Ce comptage ne sert pas à grand-chose. C'est vrai que moins de monde passera, mais on n'a pas interdit la route, ce qui fait que, derrière, les gens passent, parce qu'ils évitent le carrefour qui est vers l'Odysée qui est infernal maintenant. L'avez-vous vu ? Il part de la place de Poisat là-bas (inaudible). Les gens le prennent le matin, parce qu'ils gagnent quand même du temps. Le matin, dans l'autre sens, ils brûlent le sens interdit et en plus, vous avez les vélos qui brûlent déjà le feu régulièrement. Vous étiez présent, vous étiez avec nous sur le parcours et vous avez vu que les voitures et les vélos ne respectent pas le feu. Maintenant qu'on a enlevé le feu, les vélos passent comme des fous et on ne peut pas les voir arriver. La Métropole dit que c'était pour arranger le quartier. Cela ne sert strictement à rien. C'est vrai que cela a limité les gens qui le prenaient dans le sens Grenoble/Eybens. Cela a limité un petit peu, parce qu'ils sont bloqués par l'autre feu, mais de l'autre côté, le sens interdit ne limite personne. Ils passent tous au sens interdit. Je ne vois pas l'intérêt de faire ce genre de chose. La meilleure solution qui était envisagée, et qui a été refusée, était de fermer cette voie, de laisser passer les piétons, le trottoir, pas les vélos. Ce ne sont pas des voitures. Les gens qui rentrent dans le quartier avaient un tour à faire pour entrer et un tour pour sortir. Cela servait à desservir le quartier tandis que là, ce n'est pas le quartier. Cela dessert l'encombrement de la grande avenue. Les gens passent par-là, parce que c'est une traversante.

L'histoire du rétroviseur, c'est la sécurité. Cela fait un bon moment qu'on en parle. Vous allez attendre qu'il y ait un accident, un mort pour arriver à dire « le rétroviseur, il faut le changer et le mettre ailleurs ». Cela semble un peu anormal d'attendre. C'est de la sécurité. La sécurité ne dépend pas de la Métropole. Cela dépend de la Commune. La Métropole n'a rien à voir avec la sécurité.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Si ! Un peu quand même.

Un intervenant : Oui, s'il y a un problème quelconque derrière, on peut se tourner vers la Commune en disant « vous n'avez pas fait les choses correctement ».

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : C'est la Métropole qui a la compétence voirie. C'est la Métropole qui fait les arrêtés.

Un intervenant : Je ne parle pas de voirie. Je parle de sécurité.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Parce que c'est aussi la Métropole qui fait les arrêtés de circulation, les sens interdits, les stops, les stationnements, etc., les priorités à droite et qui fait le marquage. C'est la Métropole qui est responsable. Ceci dit, responsable ou pas, quand il y a un accident, nous sommes tous très mal. Je parle juste de responsabilité sur le plan juridique. C'est la Métropole qui est responsable.

Henry, veux-tu apporter des éléments ?

M. Henry REVERDY : Je vais essayer de répondre à toutes vos questions.

La question du miroir : j'ai fait la demande. Nous allons déplacer un miroir et le mettre d'ici quelques jours, dès que les techniciens seront libres. C'est prévu. Nous allons changer le miroir qui n'est pas visible.

Les panneaux qui cachent les miroirs, il y a des règles de normes du Code de la route de hauteur des panneaux, etc. Nous allons vérifier qu'ils sont bien à la hauteur. Si le Code de la route dit qu'ils sont à telle hauteur, nous sommes obligés de les mettre là-dessus. La Métropole ne les déplacera pas. Si le Code de la route dit qu'ils peuvent être un peu plus haut, un peu plus bas, et ne pas cacher le miroir, on le fera. J'irai avec un technicien et une voiture, soit la mienne, soit celle du technicien pour vérifier que lorsqu'on est assis dans la voiture – après, nous n'avons pas la même taille – on voit bien le miroir. Ce sera fait, peut-être pas demain, peut-être pas pendant les fêtes de Noël, mais ce sera fait rapidement.

L'intérêt du comptage au sol : nous avons fait des comptages au sol avant et nous en avons fait après. Cela nous permettra de visualiser de combien nous avons diminué la quantité de voitures. Si nous n'avons diminué que de 1/10, cela ne vaudra pas le coup. Nous avons diminué, je pense, d'un peu plus là-dessus.

Couper l'avenue en deux : nous avons essayé d'expliquer et de réexpliquer que cela pose des problèmes au niveau circulation des camions poubelles, circulation des pompiers, etc., mais on peut le réétudier encore avec la Métropole. Simplement, nous avons décidé, avec la Métropole, d'attendre un certain temps et notamment d'avoir le retour des comptages de façon à avoir une vue plus nette. Il faut le temps que la circulation baisse.

Après, les gens qui prennent un sens interdit, ce n'est que la verbalisation que nous pouvons prendre. Les feux rouges qui étaient brûlés avant par les cyclistes, etc., tout cela, c'est de la verbalisation par rapport à la PM. Même si on coupe au milieu, on aura toujours des gens qui risquent de faire le tour à droite et à gauche et on a du mal à bloquer l'ensemble.

Après, c'était aussi une demande des habitants de pouvoir avoir deux entrées plutôt qu'une dans le quartier. Nous avons répondu à cette demande.

Un Intervenant : Il n'y a pas deux entrées. Il y a une entrée seulement.

M. Henry REVERDY : Je ne crois pas. Il y a deux entrées : une où on peut entrer par la crèche et une où on peut entrer par l'avenue Jean Jaurès. Donc, il y a bien deux entrées.

Un Intervenant : Vous ne pouvez pas, normalement. Vous revenez dans l'avenue ou vous entrez dans le vieux village.

M. Henry REVERDY : Cela dépend à quel endroit vous habitez. Il y a des lieux où on peut entrer par deux endroits et d'autres où on peut entrer par un seul endroit. Si vous habitez, par exemple, je prends n'importe quelle rue, la rue du Muret, vous pouvez entrer par la crèche, ou par l'avenue Jean Jaurès. Il y a des endroits, à cause du sens interdit, où vous ne pouvez entrer que par un seul endroit, c'est vrai.

Quand on prend le quartier du Muret, vous pouvez entrer par la crèche et par Poisat. Donc, il y a deux endroits possibles, même si cela fait un détour.

Tout cela, c'étaient des remontées des habitants. Nous l'avons mis dans le plan de circulation. Nous attendons quelque temps encore pour faire un bilan. Je n'ai pas rencontré la Métropole avec les services Ville pour faire un bilan là-dessus et savoir quelle amélioration nous pourrions apporter, mais le miroir est dans les clous. La Métropole n'en met pas, donc la Ville le fait.

Un Intervenant : Mettre un comptage avant le sens interdit, c'est celui-là qui est important, parce que de l'autre côté, il y a beaucoup moins de monde. On n'a pas empêché de passer. On les a dissuadés en les ramenant sur l'avenue et donc, il y en a beaucoup moins qui passent.

De l'autre côté, ceux qui brûlent le sens interdit, il n'y a pas de comptage.

M. Henry REVERDY : Si !

Un Intervenant : Absolument pas ! Ils brûlent le sens interdit et quand ils sont passés et qu'ils sont arrivés au niveau de la route, ils ne sont plus en sens interdit. Il y a 30 mètres entre l'ancien feu qui ne fonctionne plus et quand le gars est passé là, tous les matins, vous venez le matin à (inaudible), parce que l'avenue est toute bloquée et le gars qui part à Saint-Martin-d'Hères met 20 minutes pour aller de (inaudible). Ils prennent le sens interdit. On mettrait un comptage, il ne pourrait pas y avoir de voitures qui passent.

Tous les gens qui sortent des immeubles, comme la rue est toute bloquée, ils prennent 30 mètres de sens interdit. Si on se décale au feu, il y a de la visibilité. En plus, de l'autre côté, quand vous arrivez, ils ont enlevé les feux, c'est-à-dire que quand on sort, on a des gens qui arrivent en face et ils ne peuvent pas se croiser. Les gens qui sortent des immeubles et qui arrivent pour descendre vers Poisat se croisent avec ceux qui montent et avec les trottoirs, ils ne peuvent pas se croiser. Régulièrement, pour se croiser, ils montent sur le trottoir.

M. Henry REVERDY : J'ai noté votre comptage dans ce sens que je n'avais pas bien compris.

Merci.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Allez-y, Madame.

Une Intervenante : Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous.

Je me permets de prendre la parole ce soir au nom du collectif de la rue des Javaux. Nous avons dû lancer cet été, suite à un projet de construction d'un énorme immeuble au 20, rue des Javaux, un projet qui est complètement aberrant par rapport à l'identité patrimoniale de la rue et complètement disproportionné par rapport à l'exiguïté de la rue.

Je me permets de prendre la parole ce soir, parce que le permis de construire a été déposé le 29 novembre et affiché sur le site de la mairie le 11 novembre. Nous sommes très inquiets. L'intitulé est un peu sibyllin. C'est un rez-de-chaussée + 2 +1 + attique. Si mes mémoires d'arithmétique ne sont pas trop mauvaises, on arrive à rez-de-chaussée plus quatre niveaux, sachant qu'il y aura également la construction de 15 places de parking souterraines. Je ne sais pas si vous voyez la rue des Javaux. Le haut de la rue des Javaux est extrêmement étroit. L'ensemble des habitants, nous sommes 45 dans ce collectif, est extrêmement inquiet, parce que cela a des conséquences absolument énormes. Conséquence : artificialisation des sols, démolition de l'une des plus belles maisons de la rue, une demeure ancienne de caractère avec un très beau jardin. Du coup, nous aurons un îlot de chaleur qui remplacera un îlot de fraîcheur. Nous sommes extrêmement inquiets, parce que le creusement de 15 parkings souterrains va entraîner un accroissement accru des fissures des maisons voisines. Souvent, ce sont d'anciennes fermes qui ont été construites sans fondation.

On pourrait également s'attarder sur les problèmes de stationnement, les problèmes de circulation. Nous sommes extrêmement inquiets. Monsieur le Maire, vous nous avez reçus et nous vous en remercions encore, tout début octobre. Nous avons beaucoup apprécié la qualité de nos échanges et vous nous aviez fait part de votre opposition au projet tel que vous l'avez reçu tout début juin.

Aujourd'hui, j'aimerais de nouveau prendre la parole pour savoir si vous avez pu consulter le nouveau projet tel qu'il a été déposé le 29 novembre et nous renouveler votre soutien et votre opposition à un projet qui est complètement aberrant et qui va à l'opposé de ce qui est écrit dans le plan guide à savoir : préserver les demeures anciennes de Javaux.

Je vous remercie.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Le permis, je ne l'ai pas vu. Il est en instruction à la Métropole. Il passe d'abord par l'instruction à la Métropole et ensuite, il sera aussi instruit par la Mairie. Pour l'instant, ce n'est pas un permis que j'ai vu et donc, je ne me prononcerai pas sur le contenu de ce permis. Ce que nous avons vu quand on s'était rencontré, puisque je connais la situation du lieu, c'est qu'effectivement le permis sera étudié sérieusement au titre du PLUi et aussi au titre de l'OAP paysage qui est un élément important qui doit s'appliquer dessus. Nous allons laisser les services métropolitains regarder ce qu'il en est de ce permis. La Métropole regarde aussi les histoires de la circulation, des sorties, des entrées. La rue est étroite. C'est un élément qui doit être pris en compte.

Nous allons laisser le service instructeur de la Métropole regarder le sujet. La Ville aussi regardera le sujet de son côté et sera amenée à se positionner. Là, on est dans le processus normal. Le promoteur dépose son permis, on est dans l'instruction et nous aurons l'occasion de rencontrer de nouveau le collectif sur ce sujet. Il n'y a pas de problème pour qu'on puisse aussi se rencontrer. Pour l'instant, laissons les choses se faire au point de vue instruction du permis au regard du règlement du PLUi et de l'OPA paysage.

M. Pierre BEJJAJI : Maintenant, de nouveaux outils juridiques sont possibles pour prendre en compte ce que vous dites. Ce sont les fameuses OAP paysage. Il y a aussi une OAP qui peut être anticipée et c'est l'OAP biodiversité qui vise à préserver un maximum d'espèces végétales. Tout cela va rentrer dans l'instruction du permis de construire. Le promoteur le sait. Nous allons regarder de manière très attentive, mais en ayant aussi à l'esprit que l'urbanisme, comme on le dit, est un droit, le droit de l'urbanisme et donc, tout cela doit être analysé juridiquement avec beaucoup de précautions. Nous avons aussi rencontré le propriétaire pour lui expliquer tout cela, parce que quand on dit qu'il y a un promoteur, il y a surtout un propriétaire qui est désireux de bien valoriser sa parcelle. Nous lui avons aussi expliqué les contraintes du site.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Nous nous rencontrerons, côté collectif. Pour l'instant, laissons les choses se faire, que les services instructeurs se positionnent et puis, nous aurons l'occasion de nous rencontrer. Il n'y a pas de souci.

Une Intervenante : Du coup, il y a un délai de deux mois ?

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : A partir du moment où le dossier est complet. Je ne sais pas si le dossier est complet. Le dossier est-il complet ? Je n'ai pas de retour côté service instructeur. Des fois, les dossiers ne sont pas complets et les services de l'urbanisme réécrivent au promoteur pour avoir les éléments et en fait, l'instruction ne démarre qu'une fois que le dossier est complet. Là, je ne sais pas s'il est complet et sinon, il y a un délai de deux mois.

Y a-t-il d'autres questions ?

Questions du public, 19 décembre 2024

Un Intervenant : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, bonsoir.

J'avais deux questions sur deux sujets qui ont déjà été évoqués. Le premier concernait la ZFE et donc, j'ai eu des éléments de réponse et je pourrais aussi renseigner les personnes qui m'ont questionné.

Deuxième question, je reviens encore sur le plan de circulation du quartier du Muret, parce que j'ai eu personnellement deux incidents au bout de la rue Cézanne, quand on arrive sur la rue de Poisat. Je vais rebondir sur ce que disait Monsieur Reverdy tout à l'heure. Quand on arrive, on ralentit assis dans sa voiture, on ne voit pas le miroir de gauche puisqu'il y a le panneau de fin de zone qui le cache. Là, je ne sais pas où est la solution. Des normes existent, mais c'est effectivement à étudier.

J'ai eu un incident, parce que depuis le temps que j'habite le quartier, je sors quand même prudemment. Donc, en sortant à 5 à l'heure, j'ai quand même une voiture qui a déboulé de ma gauche à plus que 50 à l'heure, qui est passée je ne sais pas comment. Les personnes qui étaient dans ma voiture ont eu très peur.

Le deuxième incident s'est passé avec un vélo. Le même genre de situation, quand on sort ici. C'est un vélo qui arrivait très vite. On ne le voit pas dans le miroir. La personne a dû prendre peur et est tombée. Elle ne s'est pas fait mal, mais a quand même pris plaisir à m'insulter. Elle s'est pris plaisir à me demander des excuses et il me semble quand même que nous sommes toujours sur une priorité à droite, sauf si j'ai oublié une partie du Code de la route.

J'insiste sur les problèmes de sécurité à cet endroit. Les gens qui descendent de Poisat n'ont aucun panneau. Certains qui ne voient pas la rue, qui ne connaissent pas le quartier ne se rendent même pas compte qu'il y a une rue à droite. Peut-on mettre une balise de priorité ? Met-on carrément un stop ? Monsieur X a évoqué la remise en place du feu. J'ai bien compris que ce n'est pas facile. C'est un carrefour aujourd'hui très, très dangereux. Nous avons une expérience sur six mois, sauf si je me trompe. Cela porte à février. J'ai toujours été favorable à la réorganisation de ce quartier, mais il ne faut pas qu'on arrive à un véritable incident dramatique.

Merci.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Je pense qu'Henry a déjà apporté les premiers éléments. Nous notons vos remarques.

Un Intervenant : Je souhaite qu'on n'attende pas les six mois d'expérience pour voir s'il y a une marge de manœuvre pour sécuriser cette arrivée à gauche.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : C'est noté.

Y a-t-il d'autres questions ?

Un Intervenant : Bonjour.

Je vais revenir un peu sur l'intervention du collectif des Javaux. Je me demande si les agents municipaux ne nous prennent pas pour des pigeons. Déposer un permis de construire pour un R+2+1+attique. Pourquoi ne pas dire directement un R+4 ?

On nous avait déjà fait le coup pour l'immeuble en face de la gendarmerie. C'était un R+4 et je compte cinq étages. Quelque chose ne va pas. On nous complexifie les normes. Les élus ne font rien pour simplifier et nous, communs des mortels, nous ne comprenons plus rien.

Sur le collectif des Javaux, il y a 15 places de parking pour 21 logements. Il y a peut-être des problèmes de stationnement d'ailleurs.

Concernant la TAM, je n'ai pas compris tout ce que vous avez dit. Vous faites de très belles présentations. Elle va passer de 5 à 20 %. Quel impact cela a pour les citoyens ? Après, vous avez expliqué que la Mairie est intervenue brillamment sur le réaménagement de la piste cyclable. Je pense que des fois, il vaudrait mieux ne rien dire que de parler de cette piste cyclable. 1 M€ pour ce qui a été fait, franchement, ce n'est pas sérieux !

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : La TAM ne concerne que ceux qui construisent. Aujourd'hui, elle existe en fait. Elle s'appelle la taxe d'aménagement. C'est une taxe qui existe. C'est quelque chose qui est payé pour chaque dépôt de permis de construire. Tous les Eybinois ne sont pas concernés. Seuls ceux qui construisent quelque chose le seront comme c'est déjà le cas aujourd'hui, simplement que le taux est plus élevé. Ce n'est pas quelque chose qui concerne tous les habitants. Ce n'est pas une nouvelle taxe qui s'applique à tous les Eybinois. C'est une taxe dont le taux augmente pour ceux qui déposent des permis de construire sur le périmètre qui a été présenté. Donc, cela ne concerne pas tout Eybens non plus.

Après, les intitulés des permis, ce sont les termes utilisés par les urbanistes. D'ailleurs, ce qui écrit et affiché rue des Javaux, c'est quelque chose qui est écrit par le promoteur. Ce n'est pas écrit par les services de la Ville. Si vous considérez que ce qui est écrit, c'est prendre les habitants pour des idiots, il faut écrire au promoteur, mais il ne faut pas se reporter sur les services de la Ville qui font ce qu'ils peuvent au quotidien pour rendre le service public.

Un Intervenant : Dans ce cas, on peut aussi parler de l'immeuble qui se trouve en face de la gendarmerie. La Mairie est impliquée là-dedans. La Maire a dit et redit R+4. N'importe qui peut passer devant et constater.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Vous parlez du projet où il y a la parapharmacie aujourd'hui ?

Un Intervenant : Ce n'est plus un projet maintenant, c'est fait.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : C'est fait, mais la Mairie n'a jamais parlé spécialement d'un R+4 et c'est quelque chose qui a été présenté en réunions publiques.

Un Intervenant : Cela a toujours été présenté en réunions publiques comme un R+4, excusez-moi. Je peux me tromper...

M. Pierre BEJAJI : Cette histoire de R + attique est un langage d'architecte. En l'espèce, c'est le promoteur qui a déposé. C'est lui qui est responsable de son libellé. Après, ce n'est pas ce qui est jugé pour l'appréciation du permis. C'est la hauteur. C'est tout. Qu'on appelle R+3+R+2+R1 +attique, ce n'est pas ce qui est jugé. C'est la hauteur maximum qui est permise. C'est de la responsabilité du promoteur. C'est lui qui a déposé le panneau.

Un Intervenant : Si je peux me permettre de continuer, dans ce cas-là, dans le PLUi, vous mettez la hauteur. Vous ne mettez pas R+4.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Mais il y a la hauteur.

Un Intervenant : Non, non, non ! La hauteur est dans le deuxième alinéa de la troisième page du cinquième élément. Honnêtement, il faut comprendre le langage des élus pour trouver.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Non, ce n'est pas le langage des élus. C'est le langage de la réglementation. Un PLUi, c'est extrêmement réglementaire. C'est extrêmement codifié et cela ne s'écrit pas comme ça. Les hauteurs sont bien précisées dans le règlement du PLUi. C'est extrêmement technique. Je suis d'accord, ce n'est pas compréhensible par le commun des mortels. Moi non plus, je ne comprends pas tout le PLUi. Il faut avoir fait une formation en urbanisme et être éventuellement instructeur. C'est très spécialisé, mais cela répond à une réglementation extrêmement stricte.

Un Intervenant : Excusez-moi, je persiste. Sur le PLUi de l'immeuble qui s'est construit en face de la gendarmerie, dans une zone que je n'ai plus en tête, parce que je ne l'ai pas marquée, on va dire UC et c'est R+4 sauf à aller voir l'alinéa du troisième élément qui est page 42 qui dit que la hauteur est de 25 mètres. Pourquoi ne pas mettre tout de suite 25 mètres ? Je peux vous le démontrer quand vous voulez et notamment quand j'ai demandé à la Mairie, la première réponse qu'on m'a dite « ah oui, c'est un R+4, mais dessous, il y a les cages d'ascenseur ». Excusez-moi, des cages d'ascenseur avec des tables et des chaises, c'est un étage.

M. Pierre BEJAJI : Les hauteurs, c'est cela la règle. Après, il y a des exemples selon que l'immeuble est sur un terrain en pente, selon que le toit est en toiture terrasse. Plein d'exemples sont donnés et après, j'avoue que c'est très complexe. C'est pourquoi des architectes travaillent sur les règles. Non, l'immeuble en face de la gendarmerie a toujours été prévu à la hauteur telle qu'il a été construit. Le PLUi a été bâti ainsi. L'idée était de réduire la hauteur sur l'arrière de la parcelle. Cela a été fait avec des habitants, des riverains. Il y a eu 5 ateliers collaboratifs, je crois, avec eux pour dire qu'on diminue un peu sur le fond de la parcelle et on augmente un peu en fond de parcelle sur l'immeuble qui a été construit. Cela a toujours été présenté ainsi. Il n'y a pas eu d'entourloupe de ce point de vue-là.

Un Intervenant : L'avantage avec les élus est qu'ils ont toujours raison. Je vous invite à relire le PLUi, de repartir de la zone UC, je n'ai plus le terme exact...

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Nous sommes en UC.

Un Intervenant : Et vous regardez ce qui est marqué en UC1. Il est marqué R+4. Je suis désolé.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? (*Il n'y en a pas*).

Je propose de clore. Il est 9 heures et nous pouvons poursuivre en buvant un petit verre. N'hésitez pas. Même le public peut venir prendre un verre auprès de nous.